

Séance du 28 Octobre 1949

Le 28 Octobre à vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean Grand, Maire

Étaient présents: M.M. Bache, Eau. Ceille, Dufour, Sanchelle, Bathe, Doumerc, Oriac, Fuyau, Saint-Bloucat, Bathe, Dandine, Barone, Brabant

absents excusés: M.M. Fournier, Lamolle

absents: M.M. Saint-Paul, Lacoste, Lagardelle, Léo Verdier

Lecture est faite du Procès Verbal de la dernière séance, qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

M. Bache est nommé secrétaire de séance

Ordre du jour

- 1° Subvention aux Mutiles et invalides du travail
- 2° Garage du matériel d'incendie
- 3° Urinoirs et W.C.
- 4° Traitement des Vétérans (Abattirs et Marchés)
- 5° Couverture d'un fossé avenue de Harbes
- 6° Subvention à l'Union Sportive Martinejeanaise
- 7° Travail à la Maison des Jeunes
- 8° Demande de subvention de la Société Cycliste

Subvention aux Muti
les et invalides du tra
vail

Le Conseil décide d'allouer pour 1950 une subvention de deux mille francs (2.000fr)

Garage du Matériel
à incendie

Le devis présenté par M. Naudy, ingénieur du Service Vicinal, s'élève à 550.000 fr. afin de hâter la mise en chantier, le Conseil décide d'adjuger ces travaux en 2 lots séparés. M. Barbielle et M. Saint-Blancat (qui demandent certaines modifications au plan primitif), sont chargés de régler définitivement avec M. Naudy la réalisation rapide de cette affaire.

Murais et M.C.

M. Barne fait fait des travaux qui sont en voie d'exécution, pour installer, place de Verdun, entre le mur du Séminaire, les murais précédemment démolis.

Le Conseil décide de confier à M. Macary, architecte à Saint-Gaudens, l'étude des projets de construction de M. Closets: Place de Verdun (Maters souterrain donnant sur les escaliers), et à l'extrémité de la Rue de la Fontaine, contre un mur qui fermera l'entrée du chemin-de-fer dit "du Cap des Puits".

Traitement des Vétérinaires (Abattoirs et Marchés)

M. Can. Cecille fait fait des entretiens qu'il a eu avec M. M. Lagaille et Belgarcie, vétérinaires, les représentants des Bouchers et le Préposé à l'abattoir.

Le Conseil se refuse à organiser 2 visites sanitaires le lundi et à payer, les jours de marchés 5 vacations différentes (forail aux Bestiaux, montons, porcs, volailles, viandes foraines).

A) Par l'abattoir: les vétérinaires feront une visite sanitaire le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, soit 5 visites par semaines, pour lesquelles conformément à la demande de M. le Préfet, ils percevront 275 fr par visite.

B) Par les Marchés: il sera réglé aux vétérinaires une vacation de 200 fr, pour la surveillance du forail aux Bestiaux.

Le Conseil admettant la nécessité d'un contrôle des viandes foraines, décide d'exiger de ces commerçants la production d'un certificat établi par le vétérinaire du lieu d'abattage de ces viandes.

Couverture d'un fossé
av. de Tarbes

Le Conseil prend connaissance des soumissions cachetées:

M. Barne à raison de: 73.000 fr.

M. Gallard à raison de: 60.000 fr.

M. Joda à raison de: 52.000 fr.

En conséquence M. Joda est chargé d'effectuer ce

travail.

Subvention exceptionnelle
de la Société Sportive
Martigeauloise

M. le Maire fait part d'une demande de subvention exceptionnelle présentée par la Société Sportive Martigeauloise, concernant la construction de douches, vestiaires.

Considérant que la vitalité actuelle de cette société qui permet à cinquante-cinq jeunes de pratiquer le Rugby.

Considérant qu'il n'existe pas de terrain de Sport Municipal et que par suite la location, l'aménagement et l'entretien du terrain actuel sont entièrement à la charge de la Société Sportive.

Considérant la nécessité absolue de fournir permettre à la jeunesse de se déshabiller dans des vestiaires.

Considérant que la Société Sportive a toujours mis son terrain à la disposition des diverses Sociétés Locales et des Ecoles.

Considérant que ces travaux vont entraîner pour cette société une dépense de 220.000, frs environ,

Le Conseil décide d'allouer à la Société Sportive Martigeauloise une subvention exceptionnelle d'aménagement de Trente mille francs (30.000, frs), se réservant le droit de récupérer cette somme sur la valeur de reprise des installations existantes le jour où ce terrain deviendrait Municipal. Les crédits seront prélevés sur les fonds libres de l'exercice 1949.

Vu et Approuvé, le 12
Novembre 1949, par le
Sous-Prefet, signé :
[Signature] illisible

Travaux à la Maison
des Jeunes

M. M. Can. Cécille et Dufor informent le Conseil de l'utilité qu'il y avait à installer un grillage autour du fronton de la Maison des Jeunes. Le devis présenté par M. Forté et se montant à 30.000 frs, est accepté.

Le Conseil décide de renvoyer ces demandes de subventions à la commission des finances

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Demande de Subven-
tion de la Société
Cycliste et de la Société
Sportive Martigeauloise
juin 1950

[Signatures: Grand, Bath, [Signature], [Signature], [Signature], [Signature], [Signature]]

vs-